

la thèse du gouvernement, sommairement exprimée.

Les ministres emploient des tournures bien à eux pour parer cet objectif clair et net. Ils parlent de modernisation, d'adaptation, et de célérité dans nos procédures. Depuis mon arrivée ici, je n'ai jamais vu les travaux de la Chambre aussi mal organisés par un gouvernement, que ces dernières années. Des mesures n'ont pas été inscrites au *Feuilleton* bien qu'annoncées dans les discours du trône. Même lorsqu'elles y figurent, elles sont dans un état tel qu'on doit les retirer, les modifier ou les remanier. Chaque fois qu'un bill doit faire l'objet d'une foule d'amendements, on doit conclure que le gouvernement ne l'avait pas rédigé consciencieusement. Les députés de l'opposition ont, d'innombrables fois au cours de cette session, volé au secours du gouvernement pour pouvoir faire adopter des mesures. On ne peut vraiment pas compter le nombre de fois que c'est arrivé. Cette session, du début jusqu'à maintenant, a vu le règne de l'incurie.

Le chef du Nouveau parti démocratique a proposé que l'on confie au comité des travaux de la Chambre, institué la semaine dernière, le soin de prendre des dispositions concernant ces travaux. Je me permets de lui rappeler le comité de la Chambre, qui se réunit fréquemment pour prendre des dispositions à ce sujet. Le comité des travaux de la Chambre établi la semaine dernière s'est réuni vendredi. Il n'a pas tenu de séance lundi, mais s'est réuni mardi à 2 h. 15 et a fait rapport à la Chambre à 2 h. 30. Le seul but de ce comité consistait à décider si nous devions étudier ce bill-ci pendant deux, trois au cinq jours au cours de l'étude du comité plénier, et un ou deux jours durant, à l'étape de la troisième lecture. On espérait que je proposerais à ce comité des travaux de la Chambre que nous nous bornions au nombre de jours proposé par le gouvernement.

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, le député me permet-il de lui poser une question au sujet du nombre de séances tenues par le comité de la Chambre? Ne croit-il pas à propos de dire que certains représentants des divers partis, au comité des travaux de la Chambre, étaient d'accord et que le comité était d'avis qu'il était inutile de se réunir plus souvent? N'admet-il pas également que les discussions se sont poursuivies avec le député, parlant au nom de son groupe, entre les réunions?

L'hon. M. Churchill: Le leader du gouvernement à la Chambre peut interpréter les

événements de la façon qu'il voudra. A mon avis, un comité des travaux de la Chambre devrait se réunir durant chacun des trois jours fixés à cette fin. Il ne devrait pas y avoir de consultations particulières. J'ignore ce qui s'est passé au cours des discussions entre les membres de ce comité et le député de Villeneuve (M. Caouette), par exemple. Ni ce député ni aucun des membres de son parti n'ont assisté aux réunions.

La proposition que j'ai faite plus tôt n'a rien à voir aux délibérations du comité des travaux. J'ai soumis une proposition du parti conservateur au leader du gouvernement à la Chambre. Le comité des travaux a étudié cette proposition comme une question d'intérêt et peut-être d'importance. Il s'agit d'une formule globale pour les travaux de la Chambre.

• (8.30 p.m.)

Je ne suis pas convaincu de l'utilité du comité des travaux dans ce cas-ci. Les leaders de la Chambre peuvent faire tout cela sans prendre la peine de convoquer le comité des travaux. Il faut décider si nous devons consacrer une journée ou deux au bill en comité plénier et combien de temps il faut consacrer à la troisième lecture. C'est au gouvernement de décider. Si le gouvernement propose d'imposer la clôture en attribuant des périodes de temps, qu'il dise exactement combien de temps il accordera à la Chambre. C'est tout ce que je demande au comité des travaux. Si le gouvernement est assuré de l'appui du Nouveau parti démocratique, du Crédit social et des créditistes, le représentant des conservateurs doit nécessairement céder parce qu'il est seul contre trois au sein du comité.

Toutefois, monsieur l'Orateur, je ne veux pas m'attarder sur cet aspect de la question et je terminerai en disant qu'il me semble malsain de chercher à appliquer la clôture à la Chambre des communes. Il faut soigneusement sauvegarder la liberté de parole à la Chambre. Une opposition qui consent à ce qu'on musèle la liberté de parole manque à son devoir. Essentiellement, c'est pourquoi nous devons nous opposer à la clôture, quel que soit le nom qu'on lui donne. Qu'on l'appelle attribution de période de temps ou autre chose, c'est quand même la clôture; c'est une restriction à la liberté de parole et nous nous y opposons formellement.

M. Winch: Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il une question?

L'hon. M. Churchill: Oui, je vous écoute.